

Cours de pratiques professionnelles en OBG coiffeur-coiffeuse, en OBG esthéticien-esthéticienne et en OBG apparentées (7èmes) - rentrée de la Toussaint 2020

Introduction

Si les dernières circulaires intègrent plus de cas spécifiques que les précédentes, ce n'est pas le cas pour ces 2 options où il est demandé de favoriser les apprentissages pratiques mais où la filière professionnelle est à l'arrêt.

De plus, plusieurs apprentissages essentiels à ces deux professions n'ont pas pu être initiés, réactivés et/ou perfectionnés depuis le premier confinement.

Propositions

L'exercice consiste à permettre aux élèves de s'approprier les savoirs, aptitudes et compétences essentiels à leur futur métier tout en évitant l'expansion de l'épidémie.

Dans ce difficile exercice, le conseiller en prévention du Service PO du SeGEC, en collaboration avec le service juridique du SeGEC, le secteur Services aux Personnes FESeC et le CESI, propose :

- De **favoriser au maximum les apprentissages sur du matériel pédagogique** (cheveux postiches, main d'exercice en manucure, etc.) ;
- Lorsque les apprentissages sur du matériel pédagogique sont impossibles et que le travail sur modèle¹ s'avère incontournable, par ordre de priorité :
 - **Privilégier les autos-soins** (exemple : auto-maquillage) ;
 - Si impossibilité, privilégier les mêmes duos d'élèves (apprentissage entre pairs) pour garder des « bulles » les plus réduites possibles ;
 - Si impossibilité, favoriser les bulles les plus proches possibles (par ordre de priorité) :
 - Élèves de la classe ;
 - Enseignants de la classe ;
 - Autres élèves de l'école ;
 - Personnes de la sphère familiale de l'élève² (habitant sous le même toit).
- Il va de soi que la distanciation sociale doit être respectée au maximum (chaque fois que possible) et que le port du masque est obligatoire ;
- **Le port d'EPI complémentaire prévu dans la note de mai 2020 est toujours d'application ;**
- Concernant les soins spécifiques au niveau du visage³, la proposition est la suivante :
 1. De postposer au maximum ces apprentissages dans la mesure du possible (les programmer en fin d'année scolaire, par exemple) ;
 2. Dans le cas où leur enseignement doit s'effectuer maintenant⁴,
 - Favoriser les autos-soins chaque fois que possible ;
 - Si l'auto-soin n'est pas possible, se rapprocher des mesures mises en œuvre à l'hôpital pour les soins d'hygiène à la tête (lavage, barbe, brossage de dents, soins aux oreilles, coiffure, etc.) :
 - Port d'un masque chirurgical (pas FFP2) par la personne donnant le soin, d'une durée maximum de 30 minutes avant changement de masque ;
 - Changement de masque entre chaque personne recevant un soin ;
 - Si le soin le permet, la personne le recevant porte son masque habituel ;
 - Limiter au maximum la durée des apprentissages proches de la bouche ;
 - Si risque de contact avec un fluide biologique, le port de gants est obligatoire.
 - Hygiène des mains entre chaque prise en charge d'un soin ou d'une partie de soin.

¹ Personne sur laquelle un coiffeur, un couturier, une modiste, etc., essaie ses créations.

² Dans ce cas extrême, seule une personne externe à l'école à la fois sera présente dans la pièce.

³ Par exemple : soin basique/spécifique du visage ; maquillage du jour/soir ; épilation du visage ; soin de barbe, de moustache et/ou de favoris ; etc.

⁴ Par exemple, car la décision a été prise en fin d'année scolaire dernière de les postposer pour cette année pour certains élèves.